

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT**

**Nombre de membres :**

En exercice : 11 Présents : 11 Date de convocation : 10/04/2014

**SEANCE DU 15 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARRO Patrice, Maire.

**Présents :** M. ARRO Patrice, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard, Mme COFFIN Marie-Line, M. GEA Jérôme, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Eric, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles.

**Secrétaire de Séance :** M. RUIS Gilles

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2014 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

- Création des commissions communales : désignation des membres
- CCAS : désignation des membres
- Approbation des nouveaux statuts du SIS Prades Olette
- Désignation des délégués et délégués suppléants aux syndicats intercommunaux
- Mise en place d'un correspondant défense
- Indemnités de fonctions
- DIA vente parcelle B 1288
- Vote du compte administratif 2013
- Approbation du compte de gestion 2013 dressé par le receveur
- Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2013
- Vote des taux d'imposition 2014
- Vote des subventions 2014, article 6574
- Résiliation bail Mme Merle, 5 rue de la mairie
- Nouveau bail de location, 5 rue de la mairie
- Questions diverses

**Délibération N° 11 : Création des commissions municipales**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, sont créées les commissions municipales suivantes avec les conseillers ci-après désignés :

- Finances : P. ARRO – E. MONET – j. bobé – J. GEA
- TRAVAUX : P. ARRO – R. MARGAIL – G. RUIS – E. TORRES
- PATRIMOINE & CULTURE : P. ARRO – J. BOBE – B. BONNAIL – R.P. HERMET – L. MONET
- JEUNESSE – ECOLE – SPORTS- LOISIRS : P. ARRO – J. GEA – M-L. COFFIN – G. RUIS – E. TORRES

Votes :

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR à l'unanimité

**Délibération N° 12 : Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Membres de la commission :

Le Maire : P. ARRO est président de la CAO

Et sont élus :

Titulaires : R. MARGAIL – E. MONET – E. TORRES

Suppléants : G. RUIS – B. BONNAIL – L. MONET

Votes :

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR à l'unanimité

**Délibération N° 13 : Centre Communal d'Action Sociale – CCAS- désignation des membres**

Président : P. ARRO, Maire

Membres élus : E. MONET (1<sup>er</sup> adjoint) – M-L. COFFIN (CM) – B. BONNAIL (CM) – G. RUIS (CM)

Membres hors conseil municipal : Hélène CABRE – Marie-Noëlle LIROT – Esther PEREZ – Jean RESTAYNT

Votes :

NOMBRE DE VOTANTS : 11  
POUR à l'unanimité

**Délibération N° 14 : Approbation des nouveaux statuts du SIS Prades Olette**

En application de l'article L.5211-19 du CGCT, le Conseil Municipal doit donner son avis sur les nouveaux statuts du SIS Prades Olette (articles 2,3 et 6)

Votes :

NOMBRE DE VOTANTS : 11  
POUR à l'unanimité

**Délibération N°15 : Désignation des délégués titulaires et délégués suppléants au SIVOM de la Vallée du Cady**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la commune au SIVOM de la Vallée du Cady.

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

MM. P. ARRO – E. MONET – J. BOBE délégués titulaires

MM. B. BONNAIL – J. GEA – E. TORRES délégués suppléants

**Délibération N° 16 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Canigou Grand Site**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte Canigou Grand Site

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. J. BOBE délégué titulaire et M. E. TORRES délégué suppléant

**Délibération N° 17 : Désignation des délégués au GIP Terres Romanes**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au GIP Terres Romanes

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. L. MONET délégué titulaire et M. B. BONNAIL délégué suppléant

**Délibération N° 18 : Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un représentant de la commune au syndicat mixte AGEDI.

Votes :

Nombre de votants : 11

Est élu à l'unanimité M. P. ARRO

**Délibération N° 19 : Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Prades Olette**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SIS Prades Olette

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. J. GEA délégué titulaire et M. G.RUIS délégué suppléant

**Délibération N° 20 : Désignation des délégués de la commune au SYDEEL 66**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SYDEEL 66

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. J. BOBE délégué titulaire et M. E. TORRES délégué suppléant

**Délibération N° 21 : Désignation des délégués de la commune au Syndicat de Télévision (SITC)**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 2 délégués pour représenter la commune au SITC

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. J. BOBE et Mme M-L. COFFIN délégués

### **Délibération N° 22 : Désignation des délégués au PNR Pyrénées Catalanes**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au PNR

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. P. ARRO délégué titulaire et M. L. MONET délégué suppléant

### **Délibération N° 23 : Désignation des délégués de la commune au SPANC 66**

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SPANC 66

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, sont élus à l'unanimité :

M. J. GEA délégué titulaire et M. E. TORRES délégué suppléant

### **Délibération N°24 : Mise en place d'un correspondant défense**

La candidature de Mme COFFIN est proposée

Votes :

Nombre de votants : 11

Conformément au résultat du vote, Mme M-L. COFFIN est désignée correspondant défense

### **Délibération N° 25 : Indemnités de fonction maire et adjoints**

VU le CGCT, vu le PV d'installation du Conseil Municipal du 6 avril 2014, à compter du 6 avril 2014 le maire et les 3 adjoints percevront les indemnités de fonction fixées par le décret n° 2010-761 de 2010, à leur taux maximum. Elles seront versées mensuellement.

Votes :

Nombre de votants : 11

POUR à l'unanimité

### **Délibération N° 26 : Droit de préemption urbain**

La DIA du 13-02-2014 comportant une erreur de prix, il convient de la représenter à l'assemblée.

Est soumise au droit de préemption urbain la parcelle B 1288 d'une contenance de 3a 98 ca sise 10 El Palau.

Le Conseil renonce à l'exercice du droit de préemption urbain

**Votes**

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

### **Délibération N° 27 : Vote du Compte Administratif 2013**

M. ARRO, présente le compte administratif dressé par Mme Martinetto

|                         |                 |                                                            |
|-------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------|
| <b>- FONCTIONNEMENT</b> | Crédits ouverts | Mandats/Titres émis                                        |
| DEPENSES                | 722 797         | 354 584,37                                                 |
| RECETTES                | 722 797         | 405 941,53 <b>soit résultat de l'exercice : +51 357,16</b> |
|                         |                 | + <u>339 894,76</u> report positif 002                     |
|                         |                 | 745 836,29                                                 |
| <b>- INVESTISSEMENT</b> | Crédits ouverts | Mandats/Titres émis                                        |
| DEPENSES                | 236 627         | 38 593,51                                                  |
|                         |                 | + <u>63 229,48</u> report négatif 001                      |
|                         |                 | 101 822,99                                                 |
| RECETTES                | 236 627         | 81 749,04                                                  |

**Déficit cumulé d'investissement : - 20 073,95 €**

**Excédent cumulé de fonctionnement : + 391 251,92 €**

Votes :

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

### **Délibération N°28 : Approbation du compte de gestion 2013**

Le compte de gestion dressé par le receveur est présenté et les résultats sont conformes au CA 2013, soit :  
Résultat de clôture de l'exercice 2013 :

- investissement : - 20 073,95 €
- fonctionnement : + 391 251,92 €

Votes :

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Délibération N°29: Affectation du résultat du compte administratif 2013 de la commune**

Le compte administratif présentant un **excédent de fonctionnement** de **391 251,92 €**

|                                                 |                      |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Un déficit d'investissement de</b>           | <b>- 20 073,95 €</b> |
| Restes à réaliser                               | - 4000,00 €          |
| <b>Soit un déficit d'investissement corrigé</b> | <b>-24 073,95 €</b>  |

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 24 073,95 €

Ligne 002 (affectation à excédent reporté) : 367 177,97 €

Votes :

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

#### **Délibération N°30 : Vote des taux d'imposition**

Pour la confection du budget 2014, il est proposé d'augmenter les taux appliqués en 2013 de 1,0103%. Les taux 2014 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 11,69 %
- taxe foncier bâti : 21,45 %
- taxe foncier non bâti : 64,08 %

Votes :

Nombre de votants : 11

POUR : à l'unanimité

#### **Délibération N° 31 : Attribution des subventions de l'exercice 2014 aux associations – article 6574**

Sur proposition de M. le Maire et pour la préparation du budget primitif, le Conseil Municipal alloue les subventions aux associations suivantes : Syndicat Initiative Prades- Coopérative scolaire de Corneilla-Les amis de la route du fer-loisirs plaisirs-bibliothèque médiathèque- comité des fêtes -boulistes- patrimoine culture & découverte -parents d'élèves- Sésame- Ligue contre le cancer-Croix Rouge – ERC Ecole rugby - association dels pobles de nom Corneilla – Société de chasse – les Percus de la Bat - Secours Populaire— LEDA (pupilles sapeurs pompiers) -restaurants du cœur -ACDM66- les paralysés de France- ADAPEI – AFM Téléthon – ADMR (services à domicile) - La prévention routière – imprévus. Le versement de ces subventions est conditionné par la présentation des comptes financiers des associations et leur examen par le conseil municipal.

Votes :

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

**Sauf** : 10 pour Société de chasse et Asso dels pobles de nom Corneilla (J. Bobé n'a pas voté)

#### **Délibération N° 32 : Résiliation du bail de Mme Merle, 5 rue de la mairie**

Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail à l'expiration du préavis, soit le 30 avril 2014 et dit que la caution sera remboursée après complet déménagement, remise des clés et déduction des sommes dont le preneur pourrait être débiteur.

Votes :

Nombre de votants : 11

POUR à l'unanimité

#### **Délibération N° 33 : Location du logement communal, 5 rue de la mairie à Mme Chevet**

Vu le départ du locataire au 30 avril, vu la demande, le Conseil Municipal décide de louer cet appartement à compter du 15 mai 2014 à Mme Chevet, pour une durée de 6 ans. 1 mois de caution est demandé ainsi qu'une attestation d'assurance pour le logement.

Votes :

Nombre de votants : 10 (M. Torres n'a pas voté)

POUR à l'unanimité

A 23H la séance est levée